

Actualité du Thermalisme National

Point Presse du Jeudi 22 janvier 2009
Salon des Thermalies

→ Sommaire

Communiqué de Presse.....	p 2
I - Suites de l'Amendement BUR : les élus restent mobilisés.....	p 3
II - Évaluation du Service Médical Rendu par le thermalisme : enjeux et actualités	p 5
III - Développement de nouveaux champs de compétence pour le Thermalisme : les Initiatives du CNETH.....	p 8
ANNEXE.....	p 11

Communiqué de Presse

POINT PRESSE : L'ACTUALITE DU THERMALISME NATIONAL

A l'occasion du Salon des Thermalies, La Fédération Thermale et Climatique Française a le plaisir de vous convier à un Point Presse sur l'Actualité du Thermalisme National :

Jeudi 22 janvier 2009 à 11h00

**Au Salon des Thermalies, Carrousel du Louvre
« Salle de Conférence »**

Ce point presse se tiendra en présence des maires des stations thermales françaises et d'un certain nombre de parlementaires, parmi lesquels :

- **Rolland CASTELLS**, Maire de Bagnères-de-Bigorre (65), Président de l'Association Nationale des Maires de Communes Thermales (ANMCT)
- **Gabriel BELLOCQ**, Maire de Dax et Vice-président de l'ANMCT
- **Dr Christian CORNE**, Maire-Adjoint de Vichy, Président de la Fédération Thermale et Climatique Française (FTCF)
- **Jean-Pierre DUFAU**, Député des Landes et Co-Président du Groupe Parlementaire sur le Thermalisme
- **Louis GISCARD D'ESTAING**, Député du Puy-de-Dôme et membre du Groupe Parlementaire sur le Thermalisme.

ainsi que les représentants du CNETH et de l'AFRETH.

Les points suivants seront abordés :

- **Suites de l'amendement BUR : Les Elus restent mobilisés**
Suite à l'amendement déposé par le député Yves BUR en octobre dernier avant d'être finalement retiré faute d'avoir reçu le soutien du gouvernement, les élus exprimeront leur satisfaction du maintien à 65 % du taux de remboursement des cures par la Sécurité Sociale. Néanmoins ils restent mobilisés et poursuivront les efforts entrepris pour l'évaluation des cures thermales.
- **Evaluation du service médical rendu par le thermalisme : Enjeux et actualités avec la participation du Professeur Christian-François ROQUES, P^{dt} du Conseil Scientifique de l'AFRETH**
Après l'étude STOP-TAG (Trouble Anxieux Généralisé) publiée en 2008, il sera fait un point sur les études actuellement mises en œuvre par l'AFRETH et qui seront publiées au cours du premier trimestre 2009.
- **Développement de nouveaux champs de compétence : Les initiatives du CNETH avec la participation de Jean-Louis BEROT, Vice-Président du CNETH**
Dans le cadre des nouvelles pistes de prospective pour le développement du thermalisme français (prévention, éducation thérapeutique, soins de suite, aide au bien-vieillir...) préconisées dans le LIVRE BLANC DU THERMALISME, édité par le CNETH (Conseil National des Exploitants Thermaux), des exemples d'initiatives mises en place par les stations en 2009 seront évoqués.
Un résumé des résultats intermédiaires de **l'étude pilote Médico-Economique prospective d'accompagnement et de suivi en station thermale de femmes en fin de traitement de cancer du sein** sera également présenté à cette occasion.

Le point presse sera suivi d'un cocktail.

I. *Suites de l'Amendement Bur :* *Les Elus restent mobilisés*

Intervenants :

- *Dr Christian CORNE, Président de la Fédération Thermale et Climatique Française, Maire-Adjoint de Vichy (03)*
- *Rolland CASTELLS, Président de l'Association Nationale des Maires de Communes Thermales, Maire de Bagnères-de-Bigorre (65)*
- *Jean-Pierre DUFAU, Député des Landes et Co-Président du Groupe Parlementaire sur le Thermalisme*

L'Amendement Bur

Lors de la séance du 21 octobre 2008 de la Commission des Affaires Sociales, consacrée à l'examen du PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) 2009, Monsieur Yves BUR, député du Bas-Rhin, a fait adopter un amendement à l'article 31 qui envisageait de ramener à 35% le taux de remboursement des soins thermaux (au lieu de 65%).

Face à l'opposition du Gouvernement et suite à un débat animé lors duquel de nombreux parlementaires du groupe « thermalisme » sont intervenus à la tribune pour faire échec à ce projet, l'amendement BUR a finalement été retiré par son auteur lors de la séance de nuit du 30 octobre 2008. **Les cures thermales resteront donc remboursées à 65%.**

Une menace pour l'économie des stations thermales...

« Beaucoup de stations thermales ne résisteraient pas à un déremboursement des cures thermales » explique le **Dr Christian CORNE**, Président de la Fédération Thermale et Climatique Française. *« Nous serions amenés à voler au secours des départements et des régions qui vivent du thermalisme car la crise économique qui en découlerait serait beaucoup plus importante que le petit bénéfice que la Sécurité Sociale pourrait retirer de ce partiel déremboursement des cures ».*

Le Docteur Christian CORNE s'inquiète par ailleurs de l'**exode médical** que pourrait engendrer un déremboursement des cures thermales, à une époque où les villes thermales constituent souvent les derniers lieux de résidence de médecins généralistes dans les campagnes.

... et pour le portefeuille des curistes

« Une cure thermique coûte de l'argent aux curistes, qui s'acquittent déjà de l'intégralité de leurs frais d'hébergement pour les trois semaines de cures. Si le remboursement des soins était passé de 65% à 35%, je ne suis pas sûr que toutes les mutuelles auraient pris en charge la différence, surtout sans augmenter leurs tarifs. Pour certaines catégories de curistes, il serait devenu impossible de faire des cures », affirme **Rolland CASTELLS**, Président de l'Association Nationale des Maires de Communes Thermales.

Le Soutien des Députés

Pour leur action décisive, les élus des stations thermales tiennent à remercier solennellement les députés **de toute tendance politique** dont la mobilisation et le soutien efficace ont permis le retrait de l'amendement BUR et tout particulièrement les **dix-huit députés qui ont présenté en date du 27 octobre 2008 un « contre-amendement »** visant à maintenir le taux de remboursement des cures thermales à 65% dans l'attente des conclusions définitives de l'étude scientifique d'évaluation du service médical rendu par le thermalisme.

Députés signataires de l'amendement n°416 :

- **Madame Jacqueline IRLES**, Députée des Pyrénées Orientales
- **Monsieur François CALVET**, Député des Pyrénées Orientales
- **Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING**, Député du Puy-de-Dôme
- **Monsieur Dominique DORD**, Député de la Savoie
- **Monsieur Robert LECOUC**, Député de l'Hérault
- **Monsieur Denis JACQUAT**, Député de la Moselle
- **Monsieur Didier QUENTIN**, Député de la Charente-Maritime
- **Monsieur Frédéric REISS**, Député du Bas-Rhin
- **Monsieur Etienne BLANC**, Député de l'Ain
- **Monsieur Jean AUCLAIR**, Député de la Creuse
- **Monsieur Christian ESTROSI**, Député des Alpes Maritimes
- **Monsieur Eric CIOTTI**, Député des Alpes Maritimes
- **Monsieur Daniel MACH**, Député des Pyrénées Orientales
- **Monsieur Jean-Claude FLORY**, Député de l'Ardèche
- **Monsieur Max ROUSTAN**, Député du Gard
- **Monsieur Michel RAISON**, Député de Haute-Saône
- **Monsieur Marc FRANCINA**, Député de Haute-Savoie
- **Monsieur Jean-Jacques GAULTIER**, Député des Vosges

Les Elus resteront vigilants

Après la tentative de déremboursement des cures thermales de l'amendement Bur, **les élus des villes thermales vont désormais redoubler de vigilance.**

Ainsi, pour **Rolland CASTELLS** : « *Notre rôle principal en tant qu'élus de villes thermales, c'est de rester vigilants. Avec l'amendement Bur, on a manqué de vigilance car on a eu connaissance de cet amendement par la presse. Mais on ne s'attendait pas du tout à une telle mesure puisque, suite aux efforts de l'AFRETH en matière de recherche thermale, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie venait de renouveler pour cinq ans – soit jusqu'à fin 2012 - la convention la liant aux établissements thermaux.*

II. *Evaluation du Service Médical Rendu par le Thermalisme : Enjeux et Actualités*

Intervenant :

- **Professeur Christian-François ROQUES, Président du Conseil Scientifique de l'AFRETH**

Une évaluation nécessaire pour conserver la prise en charge des cures

Dans la cadre de la **Convention Nationale Thermale**, destinée à organiser les rapports entre les caisses d'Assurance Maladie et les établissements thermaux, le Ministère de la Santé et la CNAM ont demandé aux acteurs du thermalisme de démontrer le **Service Médical Rendu (SMR) par le Thermalisme** pour maintenir la prise en charge des cures thermales médicalisées.

L'AFRETH : Association Française pour la Recherche Thermale

Pour répondre à cette demande, les trois instances nationales du thermalisme, à savoir la Fédération Thermale et Climatique Française (FTCF), l'Association Nationale des Maires de Communes Thermales (ANMCT) et le Conseil National des Exploitants Thermaux (CNETH), ont créé fin 2004 l'**Association Française pour la Recherche Thermale (AFRETH)**.

Son but est de financer des études indépendantes et de promouvoir la recherche scientifique appliquée à l'activité des établissements thermaux, notamment la recherche clinique, en vue d'évaluer scientifiquement le Service Médical Rendu par le thermalisme.

Sous la Présidence de **Renée-Claire MANCRET, membre de l'Académie Nationale de Pharmacie** et Conseillère Municipale d'Uriage-les-Bains (38), le Conseil d'Administration de l'AFRETH appuie ses décisions sur l'expertise du Conseil Scientifique de l'association, lui-même présidé par le **Professeur Christian-François ROQUES, titulaire de la chaire de Médecine Physique et Rééducation Fonctionnelle de l'Université de Toulouse III**.

Financée par les contributions de ses membres fondateurs (collectivités territoriales et exploitants thermaux), l'AFRETH investit depuis sa création entre 1 et 1,5 millions d'euros par an dans la recherche thermale, plaçant ainsi la France au premier rang de la recherche thermale en Europe.

Ce budget a permis à l'AFRETH de :

- mettre sur pied des campagnes d'appels à projet dans tous les laboratoires de France
- sélectionner les protocoles de recherche les plus pertinents sur la base de l'avis du Conseil Scientifique de l'AFRETH
- financer les études cliniques sélectionnées dans leur intégralité (3 ans en moyenne)

⇒ Des informations complémentaires (appels à projet, études en cours...) sont à votre disposition sur le site Internet de l'AFRETH : www.afreth.org

Les Etudes publiées et à venir

La démarche de l'AFRETH commence à produire des résultats et les publications scientifiques apparaîtront chaque année à partir de 2009 pour en attester. Ces résultats viendront s'ajouter à ceux déjà acquis par le passé et qui ont permis de diffuser en 2007 une **méta-analyse montrant un effet appréciable des cures thermales** (*Etude bibliographique : méta-analyse des publications concernant des essais thermaux randomisés contrôlés*).

Après **STOP-TAG**, dont les résultats nous sont parvenus en 2008, les études pressenties pour être publiées en 2009 sont **THERMARTHROSE** (rhumatologie) et **MAATHERMES** (obésité).

⇒ **STOP-TAG (PSY)**

Décidée avant la création de l'AFRETH, **l'étude STOP-TAG (Troubles Anxieux Généralisés)** a donné ses résultats en 2008. Elle s'est déroulée dans 5 stations thermales à orientation PSY et a démontré que la cure thermique PSY était plus efficace que le Deroxat® (molécule Paroxétine), le médicament de référence pour le traitement du **Trouble Anxieux Généralisé**.

Investigateur Principal : Dr Olivier DUBOIS, Saujon

Stations concernées : Bagnères-de-Bigorre, Divonne-les-Bains, Nérès-les-Bains, Saujon, Ussat-les-Bains

⇒ **THERMARTHROSE (RH)**

Evaluation des effets du traitement thermal sur la gonarthrose par un essai clinique randomisé traitement thermal versus poursuite du traitement habituel.

Investigateur Principal : Dr Romain FORESTIER, Aix-les-Bains

Stations concernées : Aix-les-Bains, Dax et Balaruc

Résumé :

Evaluation de l'effet thérapeutique du traitement thermal dans la gonarthrose avec augmentation du nombre de patients présentant une amélioration cliniquement pertinente (WOMAC + EVA douleur) dans le groupe traitement thermal par rapport à une prise en charge conventionnelle.

Essai randomisé incluant 462 patients sur 3 centres thermaux (Aix-les-Bains, Dax et Balaruc). Le premier groupe effectue une cure thermique, le second poursuit son traitement habituel.

Etat d'avancement :

L'objectif d'inclusion avait été porté de 402 à 462 patients en début d'année afin de pallier les sorties d'études. L'objectif a été atteint le 4 avril 2007, chacun des trois centres ayant inclus 154 patients. Après la phase d'inclusion, les cures se sont déroulées pendant toute la saison 2007. Le suivi et l'exploitation statistique se sont achevés en avril 2008. Les premiers résultats, sur le critère principal de jugement, confirment l'hypothèse du protocole.

La démarche visant à la publication de l'étude a été initiée en décembre 2008 par la soumission de l'article princeps à un premier comité de lecture.

⇒ **MAATHERMES**

Evaluation de l'effet des cures thermales sur l'évolution du surpoids et de l'obésité

Investigateur Principal : Dr Patrick SEROG

Stations concernées : Brides-les-Bains, Capvern, Vittel, Vals-les-Bains et Vichy

Résumé :

Etude clinique randomisée en ouvert multicentrique, comparant sur une période de 14 mois deux stratégies de prise en charge non médicamenteuse du surpoids ou de l'obésité : avec ou sans cure thermique. Analyse principale en ITT (intention de traiter) et secondaire en Per Protocole. 400 patients inclus, recrutés par 100 médecins généralistes, effectuant pour la moitié d'entre eux une cure thermique dans une des 5 stations participant à l'essai.

Etat d'avancement :

Les inclusions ont permis de recruter 266 patients pendant les saisons 2007 et 2008. Depuis lors, l'étude est entrée en phase de suivi à 7 et 14 mois pour les derniers patients inclus. La fin des observations est prévue pour l'automne 2009.

Enjeux de la recherche thermique

- ⇒ **L'évaluation scientifique du Service Médical Rendu par le thermalisme est indispensable pour conserver la prise en charge des cures thermales par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.**

- ⇒ **La publication des études cliniques donnera par ailleurs lieu à une nouvelle littérature scientifique, indispensable à l'enseignement de la médecine thermique à la faculté.**

III. *Développement de nouveaux champs de compétence pour le thermalisme : Les initiatives du CNETh*

Intervenant :

- **Jean-Louis BEROT, Vice-président du CNETh**

En 2008, le Conseil National des Exploitants Thermaux (CNETh) a édité un **LIVRE BLANC**, réunissant la synthèse des contributions d'une centaine de spécialistes (médecins, professeurs de médecine, représentants des organismes d'assurance maladie et de complémentaires, économistes de la santé, professionnels du thermalisme) autour des **pistes de prospective pour le développement du thermalisme français**.

Outre la première piste avancée, qui concerne la mise en place d'activités annexes dans le cadre des cures thermales, ces préconisations visent principalement à **étudier la possibilité de développer de nouvelles activités dans les stations thermales**.

Parmi ces pistes de développement, on retrouve :

⇒ **Mettre en place des activités annexes à la cure ciblant tous les aspects de la pathologie traitée par la cure**

Outre les soins d'hydrothérapie réalisés à l'établissement thermal, la cure peut être le moment de s'attaquer à tous les aspects de la pathologie du patient, via des activités annexes.

Exemples : Bilan de prédisposition à la chronicité d'une affection, éducation thérapeutique du patient à sa pathologie (école du dos, de l'arthrose, de l'asthme...), initiation à une activité physique adaptée ou reconditionnement à l'effort, accompagnement psychologique, initiation à une nutrition équilibrée en cas de surpoids...

Extrait du Discours du Dr Christian Corne du 24 janvier 2008, aux Thermalies :

« Lorsque l'on soigne des gens qui ont de l'arthrose des genoux ou des hanches ainsi qu'un excès de poids de 5, 10 ou 15 kg avec des applications de boue, des piscines de mobilisation, des bains, des massages, etc., c'est bien. C'est bien car ça les soulage pendant un temps et ils consomment moins de médicaments – des études l'ont prouvé – mais on ne remplit pas complètement notre part du contrat.

Si pendant le séjour dans la station thermale, nous avons des structures d'éducation à la santé, d'éducation à l'hygiène de vie qui, par le biais d'une diététicienne permettent d'apprendre aux gens à perdre du poids ou qui, par le biais d'un éducateur physique spécialisé apprennent aux gens quels sont les exercices physiques que leur permettent leur âge et leur handicap de manière à éviter l'aggravation de cette arthrose du genou ou de la hanche, nous aurons bien davantage rempli notre contrat et nous intéresserons beaucoup plus la Sécurité Sociale, le Ministère de la Santé et les Mutuelles. »

⇒ **Profiter des 3 semaines de cure pour faire de la prévention/information sur des sujets plus larges que la pathologie traitée par la cure**

Favoriser la prise de conscience des risques liés au tabagisme, Réaliser un bilan de santé global des patients (concept du « vieillissement réussi ») et Mettre en place une consultation de prévention à 70 ans pour établir un passeport santé, Amorcer un projet d'éducation diététique structuré que le patient poursuivra chez lui...

⇒ **Mettre en place des programmes de soins de suite en stations thermales**

Exemples : rééducation post-traumatique, rééducation cardiaque, accueil des grands brûlés , soins de suite après cancer du sein...

Etude Médico-Economique prospective d'accompagnement et de suivi en station thermale de femmes en fin de traitement du cancer du sein

Investigateur Principal : Professeur Yves-Jean BIGNON

Directeur Scientifique du Centre Jean Perrin (Clermont-Ferrand)

Partant de l'hypothèse qu'une meilleure prise en charge nutritionnelle et de l'activité physique des femmes ayant été traitées pour un cancer du sein (opération, radiothérapie, chimiothérapie) pourrait réduire le risque de récurrence du cancer chez ces patientes et partant du constat que les stations thermales disposent des structures nécessaires à la réalisation de tels soins de suite, le Cancéropôle CLARA (Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône Alpes) et THERMAUVERGNE, l'association des stations thermales d'Auvergne, se sont associés dans un projet d'étude médico-économique à ce sujet. Cette étude comprend deux phases : une étude pilote et un essai clinique.

ETUDE PILOTE

Stations concernées : Châtel-Guyon, Le Mont-Dore et Vichy

Résumé : Etude clinique multicentrique randomisée en ouvert sur 120 patientes comparant, sur une période de 6 mois, un groupe témoin de 60 femmes en fin de traitement de cancer du sein avec un suivi simple et un groupe de 60 femmes en fin de traitement du cancer du sein avec des soins de suite en station thermale associés à un suivi hygiéno-diététique.

Etat d'avancement : 4 séjours se sont déroulés actuellement à Vichy, Châtel-Guyon et Le Mont-Dore. Chacun a donné lieu à un débriefing des stagiaires qui fait ressortir une appréciation très positive sur la prise en charge testée. L'investigateur et le conseil scientifique étudient actuellement la faisabilité d'un essai clinique de forte puissance statistique (400 patientes).

ESSAI CLINIQUE (sous réserve de validation par l'AFRETh – courant 1^{er} trimestre 2009)

Stations concernées : Châtel-Guyon, Le Mont-Dore, Vichy et Nérès-les-Bains

Résumé : Cet essai clinique a pour objectif principal d'améliorer la qualité de vie des femmes dans les suites immédiates de cancer du sein mises en rémission complète. Il vise à améliorer le degré de réhabilitation de ces patientes et, à terme, la prévention tertiaire du risque de rechute ou de 2^e cancer du sein. Cette étude clinique multicentrique randomisée en ouvert à 2 bras comparant se déroulera sur une période de 2 ans - avec un suivi minimum de un an - sur une cohorte 400 femmes en fin de traitement de cancer du sein mises en rémission complète de leur cancer. Ces dernières seront réparties en un groupe témoin de 200 femmes avec un suivi hygiéno-diététique simple et un groupe pilote de 200 femmes avec des soins de suite en stations thermales pendant 2 semaines puis un suivi hygiéno-diététique. Le critère de jugement principal portera sur le score du questionnaire de qualité de vie « SF 36 » suivi à un an.

⇒ **Faire des stations thermales des pôles d'excellence de la prévention**

Exemples : sevrage tabagique, prévention des risques cardiovasculaire, sevrage médicamenteux en psychotropes...

⇒ **Faire des stations thermales, des relais du bien-vieillir**

Exemples :

- *prise en charge des malades Alzheimer et de leurs aidants*
- *stages de préparation à la retraite*
- *ostéoporose et école du dos*
- *faire du bien-vieillir une nouvelle indication du séjour thermal (alimentation, exercice, stimulation cognitive, lutte contre la perte de fibres musculaires, recrutement de sujets pour les études sur l'impact de prise en charge des personnes âgées fragiles).*

⇒ **Faire des stations thermales des observatoires de santé**

Exemples :

- *constitution de cohortes pour l'évaluation du thermalisme*
- *constitution de cohortes en milieu thermal pour le recueil d'informations utiles à la santé publique ou pour réaliser des études cliniques en milieu thermal*
- *dépistage ou repérage en milieu thermal de pathologies fréquentes telles que le surpoids, l'obésité, les facteurs de risques cardiovasculaires,*

ANNEXE :

Les Instances Nationales du Thermalisme

La Fédération Thermale et Climatique Française (FTCF)

La Fédération Thermale et Climatique Française a pour objet d'étudier l'ensemble des problèmes se rattachant à la vie des stations thermales ou climatiques et de coordonner tous les efforts liés au développement du thermalisme.

Dans ce cadre, la FTCF représente le thermalisme auprès des Pouvoirs Publics (Ministère de la Santé, CNAM...), entretient des liens permanents avec le groupe parlementaire sur le thermalisme (Assemblée Nationale et Sénat) et coordonne l'ensemble des travaux de recherche menés en liaison avec le CNETH et l'ANMCT.

Financée en partie par les instances régionales, elle revêt enfin une mission d'information auprès des fédérations régionales et organise à ce titre des réunions décentralisées tout au long de l'année.

Elle est actuellement présidée par le **Docteur Christian CORNE**, Maire-Adjoint de Vichy en charge du thermalisme et du tourisme.

Site Internet : www.federationthermale.org

L'Association Nationale des Maires de Communes Thermales (ANMCT)

L'Association Nationale des Maires de Communes Thermales a pour but de défendre le thermalisme, de favoriser son développement et ses activités annexes dans les communes concernées ainsi que de contribuer à la conduite de toutes les actions susceptibles d'atteindre cet objectif.

Elle est actuellement présidée par **Rolland CASTELLS**, Maire de Bagnères-de-Bigorre (65).

Le Conseil National des Exploitants Thermaux (CNETH)

Créé en 2002, le Conseil National des Exploitants Thermaux, unique syndicat professionnel de la branche, regroupe la quasi-totalité des établissements thermaux français. Sa vocation est de travailler, en cohérence avec les pouvoirs publics, à la modernisation et à l'amélioration de la médecine thermale. Pour cela, il s'est engagé dans une démarche destinée à prouver l'intérêt médico-économique du thermalisme et a été à l'origine, en 2008, de la parution d'un Livre Blanc, intitulé « **Thermalisme et Santé Publique : vers de nouvelles convergences** ».

Au-delà de toute dimension corporatiste, le CNETH a également pour mission d'informer les publics concernés, afin de faire connaître et reconnaître les atouts de cette médecine doublement millénaire.

Le CNETH est actuellement présidé par Jean-Claude EBRARD, également PDG d'Eurothermes.

Site Internet : www.france-thermale.org

L'Association Française pour la Recherche Thermale (AFRETH)

Cf page 5